



## Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI (parts de la série I) 8 mai 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez notre site Web au [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

### Bref aperçu

|                                          |                    |                                |                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code du fonds :                          | CA 5190            | Gestionnaire du fonds :        | Gestion mondiale d'actifs CI                                                                                                                        |
| Date de création de la série :           | 7 novembre 2018    | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion mondiale d'actifs CI                                                                                                                        |
| Valeur totale du fonds au 31 mars 2024 : | 754,36 millions \$ | Distributions :                | Chaque mois ; revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :       | 0,64 %             | Placement minimal :            | négociable                                                                                                                                          |

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de générer un rendement total positif constant en mettant l'accent sur la préservation du capital et une faible corrélation par rapport aux marchés traditionnels des actions et des titres à revenu fixe. Il sera principalement investi dans des titres de créance de sociétés et d'institutions financières de qualité supérieure dans le monde développé. Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieur à trois fois la valeur liquidative du fonds. Il sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celles-ci.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

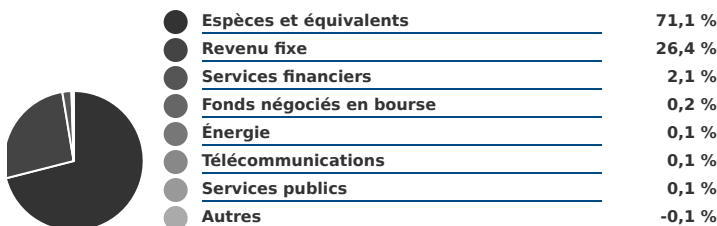
### Dix principaux placements (31 mars 2024)

|                                                 |        |
|-------------------------------------------------|--------|
| 1. Espèces et quasi-espèces                     | 71,1 % |
| 2. Cards II Trust 2,43 % 15-nov-2027            | 5,0 %  |
| 3. Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2033    | 4,6 %  |
| 4. Banque de Nouvelle-Écosse 4,68 % 01-fév-2029 | 4,1 %  |
| 5. Suncor Énergie Inc., 5,40 % 17-nov-2026      | 4,0 %  |
| 6. Banque Royale du Canada 5,34 % 23-jun-2026   | 3,8 %  |
| 7. Bell Canada 5,25 % 15-fév-2029               | 3,5 %  |
| 8. Banque de Nouvelle-Écosse 5,50 % 08-mai-2026 | 3,4 %  |
| 9. CAE Inc., 5,54 % 12-mai-2028                 | 3,3 %  |
| 10. Capital Power Corp., 5,97 % 25-oct-2033     | 3,1 %  |

Pourcentage total des dix principaux placements 105,8 %

Nombre total de placements 273

### Répartition des placements (31 mars 2024)



### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

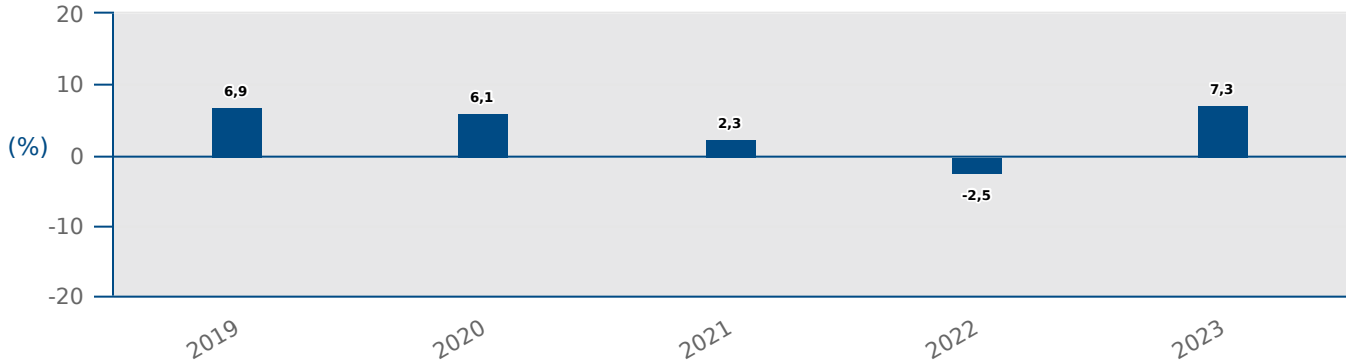
# Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI (parts de la série I)

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la série I du fonds au cours des 5 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série I du fonds au cours de chacune des 5 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a baissé au cours de 1 de ces 5 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série I du fonds sur 3 mois au cours des 5 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur rendement | 7,3 %     | 31 août 2020    | Votre investissement serait de 1 073 \$.                               |
| Pire rendement     | -8,2 %    | 31 mars 2020    | Votre investissement serait de 918 \$.                                 |

### Rendement moyen

Au 31 mars 2024, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série I du fonds à sa création vaut 1 248 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 4,2 %.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez un revenu et une plus-value du capital à long terme
- cherchez à réduire la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt
- recherchez une exposition aux marchés mondiaux des titres de crédit de qualité supérieure et à des stratégies actives de négociation de titres de crédit
- cherchez à réaliser un rendement constant au cours du cycle du marché
- recherchez un placement pouvant avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs
- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI (parts de la série I)

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre série de titres.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds. Au 31 décembre 2023, les frais de la série du fonds s'élevaient à 1,29 % de sa valeur, ce qui correspond à 12,90 \$ sur chaque tranche de 1000 \$ investie.

|                                                                                                                                                 | Taux annuel (en % de la valeur de la série du fonds) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des honoraires liés au rendement et certains frais du fonds de la série du fonds. | 0,64 %                                               |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions de la série du fonds.                                          | 0,65 %                                               |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                                           | 1,29 %                                               |

Le fonds peut payer au gestionnaire des honoraires liés au rendement à la fin de chaque année correspondant à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative par part à la fin de l'année en question (compte non tenu des distributions faites par le fonds depuis que le seuil (défini dans le prospectus simplifié) a été établi, après ajustement pour exclure les honoraires liés au rendement à recevoir au cours de l'année) sur le seuil multiplié par un plus le taux de rendement minimal (comme défini dans le prospectus simplifié) multiplié par le nombre de titres de cette série qui sont en circulation à la fin de l'année en question. Si des parts du fonds sont rachetées avant la fin d'une année, des honoraires liés au rendement seront payables à la date de rachat à l'égard de chacune de ces parts, comme si la date de rachat correspondait à la fin de l'année. Les honoraires liés au rendement seront calculés et s'accumuleront quotidiennement pour chaque série au cours de chaque année.

### Renseignements sur la commission de suivi

Gestion mondiale d'actifs CI n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais                                                              | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>                            | Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Frais d'échange</b>                                             | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Honoraires de conseils en placement</b>                         | On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte de la société du représentant, et perçus par nous au nom de la société de votre représentant (en rachetant mensuellement ou trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative des titres de la série I du fonds dans votre compte.                                                                       |
| <b>Frais liés à la convention relative au compte de la série I</b> | Nous vous imputerons directement des frais de gestion et des frais d'administration, dont le montant total est négocié entre vous et nous, et ces frais nous seront payables directement par le rachat de titres (sans frais), jusqu'à concurrence de 1,35 % par année de la valeur liquidative de la série I du fonds que vous détenez dans votre compte, selon la catégorie d'actif de votre placement. Cependant, si la valeur de votre placement devient inférieure au placement minimal requis pour cette série de titres, des frais supplémentaires de 0,15 % par année pourraient s'appliquer. |
| <b>Frais pour les chèques sans provision</b>                       | Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.